



Puis-je aider financièrement ma mère âgée et récupérer cet argent

Par **ritama**, le **10/03/2009** à **12:13**

Bonjour. maman qui est âgée de 90 ans n'a plus de ressources financières si ce n'est que la maison qu'elle occupe encore. Cependant elle ne peut plus s'assumer aussi bien physiquement que mentalement et ne veut surtout pas être placée en maison de retraite. Elle a cinq filles que de gros conflits opposent qt à la prise en charge de ses besoins. Ma soeur aînée a été désignée curatrice et de ce fait se voit responsable de toutes décisions.
Elle veut donc prendre celle de placer maman en maison de retraite par tous les moyens.
Peut-elle y parvenir malgré l'opposition aussi bien de maman que de certaines de ses soeurs?
Ce que désire maman, c'est d'avoir une assistance nuit et jour. Mais cela coûtera très cher. Elle bénéficie de l'APA à raison de 11,14€/jour (GIR3);ce qui lui permet d'avoir une auxiliaire de vie 2h/jour sauf le dimanche; et ses revenus personnels sont environ de 700€/moi. rnJe pourrais éventuellement avancer l'argent nécessaire pour combler ces dépenses. mais j'aimerais pouvoir récupérer cet argent à sa mort; comment dois-je m'y prendre?
Merci pour votre réponse